

Communiqué de la mairie relatif au sinistre sécheresse



Communiqué de la mairie relatif au sinistre sécheresse

Par arrêté du 29 avril 2020, paru au Journal Officiel de ce jour, 12 juin 2020, la commune de Vic-Fezensac **a été reconnue sinistrée**

dix jours francs à compter de la parution de l'arrêté pour déposer un dossier de demande d'indemnisation auprès de leur compagnie d'assurances.